

Le Benelux en tant que laboratoire de l'UE

Le Benelux est une coopération qui déplace les frontières entre les citoyens belges, néerlandais et luxembourgeois. Ce sont eux en effet qui font du Benelux ce qu'il est.

Le Benelux tend vers une région sans frontières, parce que celle-ci génère plus de prospérité, de mobilité, de sécurité et de durabilité pour tous ses habitants. Ces trois notions clés ont la même importance pour chaque habitant de notre espace commun et nous nous efforçons tous de réaliser au maximum cet objectif.

En outre, le Benelux est le terrain de l'avenir européen. Dans une Union européenne qui ne cesse de grandir, le Benelux est une pépinière idéale. Ce qui fonctionne ici peut servir de base à de nouvelles étapes en Europe. Il suffit de voir ce qui se passe au niveau de la politique en matière de marques. C'est pourquoi, nous avons associé à notre nouveau style maison, que vous découvrirez dans le présent numéro de la Newsletter, les symboles de l'eau, du bruit, du vent et de la lumière. Car, à l'instar du Benelux, ces éléments ne s'arrêtent pas aux frontières.

Editeur responsable:
J.P.R.M. van Laarhoven
Secrétariat général du Benelux
Rue de la Régence 39
1000 Bruxelles
tél: (32) (0)2 519 38 11
info@Benelux.int
www.benelux.int



Les ministres des Affaires étrangères mettent sur la coopération

Le Comité de Ministres Benelux fixe les priorités dans le cadre du plan annuel 2011

page 2

La "success story" des marques Benelux inspire l'Union européenne

40 années de coopération dans le domaine de la protection des marques

page 4



Attaquer le terrorisme à la source

La sensibilisation de la police de quartier doit aider à prévenir la radicalisation

page 6



« Le Benelux fait partie de notre vie de tous les jours. »

Le nouveau secrétaire général adjoint Alain de Muysen nous convainc de l'utilité de la coopération transfrontalière

page 8





« Cette année aussi, le Benelux opte pour des solutions transfrontalières solides. »

Les ministres des Affaires étrangères misent sur la coopération

Le Comité de Ministres Benelux fixe les priorités dans le cadre du plan annuel 2011

Les ministres des Affaires étrangères des trois pays partenaires se sont réunis à Bruxelles le 13 décembre 2010. Messieurs Rosenthal, Van Ackere et Asselborn, respectivement ministres des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, ont fixé les défis communs pour 2011 dans les domaines de l'économie, du développement durable et de la sécurité. Cette année aussi le Benelux opte pour des solutions transfrontalières solides.

Le plan annuel 2011 a été approuvé lors de la réunion du Comité de Ministres Benelux. Le plan lance les nouveaux projets et priorités pour la coopération des pays du Benelux. Les lignes de force en sont le marché intérieur, le développement durable, la justice et les affaires intérieures. Cette année également, le Benelux réalisera dans ces trois domaines quelques projets de coopération qui constitueront des pas importants vers la suppression des frontières.

Coopération énergétique

En 2011, les trois pays s'orienteront surtout vers une politique énergétique uniforme qui va au-delà de l'intérêt national. L'énergie est en effet le moteur de l'économie et de la collectivité. Eu égard à la pénurie croissante, une approche uniforme des trois pays voisins faisant fi des intérêts nationaux est essentielle. Le rôle de pionnier du Benelux au sein de l'Union européenne y apparaît aussi en filigrane. (Voir « Le Benelux aide activement les pays de la Mer du Nord à unir leurs forces », page 7).

Coopération logistique

Les opportunités logistiques constituent un autre élément important de la coopération transfrontalière. Le

Benelux y voit de nombreuses possibilités de coopération entre les hubs de transport tels que les ports maritimes et les aéroports de la région. Ainsi, on entend renforcer la position économique du Benelux pour l'avenir. (Voir « La région frontière maritime : balise de la prospérité », page 5).

Coopération entre les services de secours

De nombreux accords locaux avaient déjà été signés dans la région frontalière concernant les transports ambulanciers transfrontaliers, mais ils n'étaient pas complets. Grâce à une décision, le Benelux garantit plus de sécurité juridique pour les citoyens et les secouristes. Les mêmes efforts seront réalisés en 2011 pour la prévention incendie.

Au cours de la même réunion, les ministres des Affaires étrangères ont décidé que des contacts exploratoires seront engagés avec les Etats et Etats fédérés limitrophes avec lesquels une coopération pourra éventuellement se réaliser.

Un pyromane arrêté à Zundert montre que la coopération porte des fruits

Coopération policière pour plus de sécurité
dans les zones frontalières

Depuis 2005, des policiers belges, néerlandais et luxembourgeois peuvent aussi opérer et coopérer au-delà des frontières nationales. A l'heure actuelle, ce fonctionnement flexible porte toujours des fruits et garantit plus de sécurité à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Le 26 janvier 2011, un hangar à Zundert (PB) où se trouvaient 16 motos valant chacune 10.000 euros, a été détruit par les flammes. Peu après cet incendie, la police néerlandaise a mis la main sur un chauffeur de camions âgé de 49 ans et originaire de Roosendaal. Un contrôle de son véhicule a révélé qu'il était le principal suspect de huit autres incendies volontaires de véhicules qui maintenaient les communes belges de Essen, Kalmthout et Kapellen depuis longtemps en alerte.

Le suspect a été identifié après que la police belge a été frappée à la porte de ses collègues néerlandais pour demander de partager des informations concernant quelques incendies volontaires. Ces services ont très rapidement pu confronter des faits présentant le même modus operandi. Puis, les services de police belges et néerlandais ont travaillé ensemble et ont pu arrêter l'individu. Ce résultat n'a été possible que grâce à une communication ouverte et transparente entre les services de police néerlandais et belges.

Traité pour une interaction aisée

Depuis le 1er mars 2005, les services de police des pays du Benelux coo-

pèrent encore plus étroitement pour garantir la sécurité de la population dans les trois pays. C'est en effet à cette date qu'a été signé le Traité Benelux de coopération policière. Depuis lors, les policiers néerlandais, belges et luxembourgeois peuvent organiser des patrouilles mixtes et se prêter assistance mutuelle lors de grands événements et incidents. Ils peuvent aussi poursuivre et arrêter des suspects à l'étranger. Les compétences d'un agent de police à l'étranger ont donc été élargies grâce à ce traité, ce qui a conduit à faciliter l'interaction. Ce n'est certes pas un luxe inutile, puisque les criminels ne tiennent pas compte des frontières nationales.

Par ailleurs, l'échange d'informations, de matériel et de personnel entre les services de police des différents pays est aussi plus aisé. Des succès concrets tels que l'arrestation à Zundert ou la campagne internationale conjointe anti-drogue organisée fin de l'année dernière découlent de ces échanges. La coopération entre les services de police démontrera certainement encore son utilité à l'avenir en améliorant la sécurité en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

«Une
interaction
plus aisée
n'est pas un
luxe superflu,
les criminels
ne s'arrêtant
en effet
pas aux
frontières
nationales.»



La “success story” des marques Benelux inspire l’Union européenne

40 années de coopération dans le domaine de la protection des marques

Il y a quarante ans, en 1971, l’Union européenne ne comptait que 6 pays. Pourtant, c’était encore trop pour donner aux entreprises une possibilité d’enregistrement qui protégerait leur nom, leur logo, leur produit ou leur service en même temps dans les six pays. L’idée faisait l’unanimité, mais des objections pratiques faisaient obstacle à la mise en oeuvre.

«A ce jour, quelque 500.000 marques Benelux ont été enregistrées.»

Au cours de la dernière présidence européenne, un premier pas a été franchi vers une marque européenne. Un premier pas, car on commence avec un groupe restreint de pays. On s’est inspiré du Benelux qui, en 1971 déjà, a pris l’initiative de permettre l’enregistrement universel de la marque au sein de ses trois pays partenaires. C’est alors que fut créé l’Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI), dont le siège est à La Haye.

Toujours plus flexible

Un jalon important dans l’histoire de l’OBPI a été l’entrée en vigueur de la convention Benelux en matière de propriété intellectuelle de 2006. Cette convention a même jeté les bases de l’actuel fonctionnement du Benelux. L’un des nouveaux enjeux est par exemple la centralisation auprès de la Cour de Justice Benelux de tous les recours contre les décisions de l’OBPI. Ce n’est pas seulement l’uniformité de jurisprudence qui est favorisée ainsi, mais c’est aussi un pas important pour la coopération Benelux dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ainsi, le Benelux entend rester une source d’inspiration permanente pour le processus qui occupe l’Union pour arriver à une marque européenne.

Succès constant

Dès le début, la marque Benelux a connu un grand succès et c’est toujours le cas quarante années plus tard. A ce jour, quelque 500.000 marques Benelux ont été enregistrées et chaque année, quelque 25.000 entreprises trouvent le chemin de l’OBPI pour protéger leur marque. L’OBPI s’emploie donc à faciliter le plus possible l’accès à la protection de la marque moyennant des outils électroniques astucieux, un helpdesk aisément accessible et des taxes peu élevées. La protection d’une marque pour 10 ans dans tout le Benelux est par exemple possible à partir de 240 euros. L’OBPI ne laissera pas passer cet anniversaire dans l’ombre et, avec les utilisateurs du système, donnera l’éclat qui s’impose pour fêter ses 40 ans.

Plus d’informations via www.boip.int



La région frontière maritime: balise de la prospérité

Des initiatives durables garantissent l'avenir logistique du "Delta d'or" flamando-néerlandais

Une conférence a eu lieu le 1er décembre 2010 à Hoeven (Brabant septentrional) concernant l'avenir économique et logistique de la région du Delta flamando-néerlandais. Une centaine de hauts responsables représentant les pouvoirs publics, le monde des entreprises et le monde scientifique s'y sont réunis et ont conclu que la coopération dans le Delta flamando-néerlandais est le catalyseur par excellence d'une prospérité plus grande et plus durable dans cette région et dans les trois pays du Benelux en général.

La région du Delta couvre 6 provinces belges en néerlandaises : Anvers, Flandre orientale, Flandre occidentale, Zélande, Hollande méridionale et Brabant septentrional. Avec ses petits ports et ses grands ports d'Anvers et de Rotterdam, ce Delta flamando-néerlandais occupe une position solide sur la scène mondiale. Mais une action transfrontalière est nécessaire si l'on veut maintenir et renforcer cette position. Au cours de cette conférence de Hoeven organisée à l'initiative du Commissaire de la Reine Wim van de Donk (Brabant septentrional), du Gouverneur de la Province d'Anvers Cathy Berx et du Secrétaire général du Benelux Jan van Laarhoven, il a été conclu qu'il était nécessaire de réaliser une coopération stratégique dans le domaine du savoir/de l'innovation, de la durabilité, de la sécurité économique et de l'utilisation optimale des infrastructures, de manière à améliorer directement la prospérité et le bien-être dans la région du Delta.

Coopération public-privé

Pour réaliser cet objectif, il faut une bonne collaboration entre les pouvoirs publics, les entreprises et le monde scientifique. Une telle coopération public-privé permet de garantir le principe général – la croissance durable – mais en même temps de réaliser rapidement des travaux

d'infrastructure, avec les entreprises en tant que pilotes. Cette vision est susceptible de donner à la région le stimulant économique et logistique dont elle a besoin.

Solutions intelligentes

Comme la région du Delta combine une infrastructure de pointe dans le domaine du savoir et de superbes zones naturelles et paysages, les enjeux se situent principalement au niveau du développement durable, de la viabilité, des développements en matière de biomasse et d'énergie, de la logistique à haute intensité de savoir et sans aucun doute aussi du flux croissant des marchandises. En outre, la crise économique exige une meilleure qualité à moindres coûts, et il faut donc aller à la recherche de solutions plus intelligentes.

L'analyse économique faite par le professeur Leo van de Berg (Université Erasmus de Rotterdam) a montré qu'il s'agit davantage qu'un vain slogan : « Une vision transfrontalière de cette région fait défaut et, en outre, l'environnement est sous pression. Par ailleurs, l'économie de plus en plus urbanisée appelle des régions fonctionnelles plus étendues. Finalement, les villes portuaires seront les sites-clés de notre économie du savoir et les moteurs de nos économies régionales et nationales. »

«Une action transfrontalière s'impose pour détenir une position solide sur la scène mondiale.»



«L'importance d'une police présente dans le quartier et au fait de ce qui s'y passe est le fil conducteur.»

Attaquer le terrorisme à la source

La sensibilisation de la police de quartier doit aider à prévenir la radicalisation

La lutte contre le terrorisme est devenue l'une des priorités de l'agenda politique européen depuis quelques années. La menace de terrorisme, qui semblait bien éloignée auparavant, ne cesse de se rapprocher. Des villes européennes sont aussi devenues des cibles. Personne ne naît terroriste. C'est la phase ultime du processus de radicalisation, certains signaux se manifestant le plus souvent chemin faisant. La détection précoce de ces signaux et la réaction à ceux-ci peuvent donc éviter beaucoup de souffrances.

C'est dans ce but que le projet européen de prévention COPPRA (Community Policing Preventing Radicalisation and Terrorism) a été développé. Il entend aider la « police de première ligne » à identifier des signaux de radicalisation et à y faire face de manière appropriée. Le Benelux a eu l'honneur d'accueillir 15 participants de 8 pays pour évaluer les premières démarches.

La communauté : source d'information

Le projet opte pour une approche où l'on considère que « la communauté » est une importante source d'information concernant la radicalisation. Une connaissance approfondie, mais quotidienne des comportements dans un quartier permet de mettre à jour des signes de radicalisation et ainsi, de prévenir le terrorisme à un stade précoce. L'importance d'une police présente dans le quartier et au fait de ce qui s'y passe en est le fil conducteur. Les îlotiers, les unités d'intervention, les enquêteurs locaux sont proches des gens et peuvent donc être les premiers à réagir lorsque certaines situations présentent des risques de dérive. La seule chose dont ils ont besoin est le savoir-faire approprié pour y faire face : les informations fournies par le projet COPPRA.

Savoir acquis et expérience

Le Benelux s'est avéré être le terreau par excellence pour recueillir le savoir approprié pour un tel projet. Des informations des trois pays ont été rassemblées, ce qui a permis d'informer et de sensibiliser les services de police de première ligne pour qu'ils puissent jouer leur rôle clé dans la prévention de la radicalisation et du terrorisme.

L'équipe de COPPRA a compilé ce savoir et cette expérience dans un outil pratique : un carnet contenant des informations utiles et pratiques pour la police de quartier en vue d'identifier la radicalisation. Des formations seront organisées par les écoles de police sur cette base.

Le Benelux aide activement les pays de la Mer du Nord à unir leurs forces

Dix pays de la Mer du Nord coopèrent en faveur d'une économie durable et pauvre en carbone.

Dix pays de la Mer du Nord et le commissaire européen pour l'Énergie ont signé en 2010 un Mémorandum d'Accord sur les énergies renouvelables. Ensemble, ils entendent ainsi souligner le rôle important que le potentiel en énergies renouvelables de la Mer du Nord peut jouer dans l'évolution vers une économie durable et pauvre en carbone.

L'énergie est le moteur de notre économie, et même de l'ensemble de notre société. Mais nos sources d'énergie s'épuisent peu à peu. Les mines ne produiront pas du charbon à l'infini et on reproche à d'autres ressources d'être trop polluantes. Les énergies renouvelables offrent donc une solution à ces phénomènes.

Mais rechercher et générer de nouvelles sources d'énergie, telles que l'énergie éolienne n'est pas une sinécure, et exige une analyse précise et une vision de l'infrastructure existante et à construire pour les réseaux, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet entre plusieurs pays. Une coordination s'impose. Le Benelux arrive donc à point nommé parce qu'il peut mettre l'expérience acquise dans le cadre de la coopération avec la France et l'Allemagne en vue de réaliser un marché intégré de l'électricité, au service d'une nouvelle enceinte de coopération consacrée à l'énergie éolienne.

Réseau de la Mer du Nord

Le Mémorandum d'Accord qui vient d'être signé est une démarche prometteuse vers la réalisation de projets ambitieux d'installation de parcs éoliens en mer. A l'heure actuelle, 90 pour cent de tous les investissements européens prévus pour l'énergie éo-

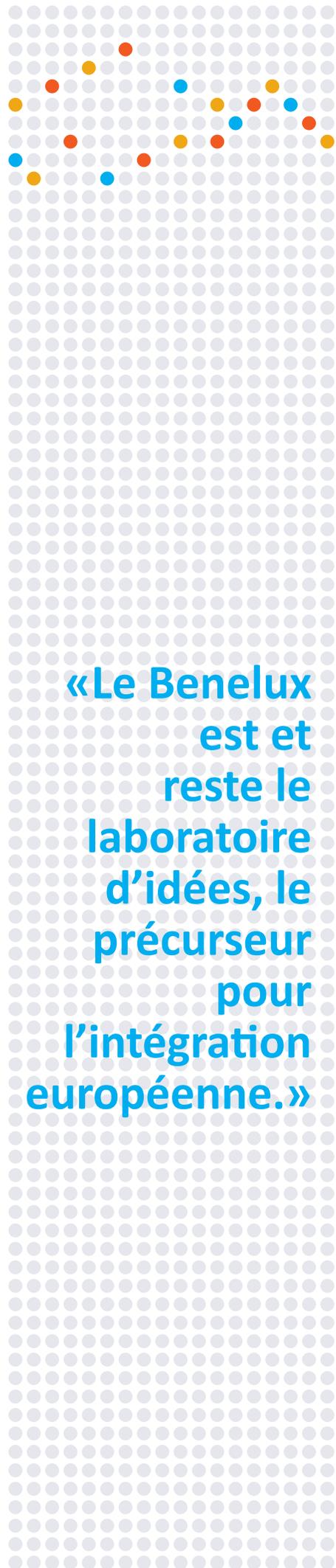
lienne en mer se situent en effet dans la région de la Mer du Nord. La coopération dans ce domaine peut dès lors aussi contribuer au développement d'un réseau d'électricité transfrontalier.

On travaille à ce Mémorandum d'Accord depuis fin 2009 déjà, déclare Frederik Deloof du Secrétariat général du Benelux. "En décembre 2009, nous avons réussi à rallier tous les ténors de l'infrastructure de réseau en Mer du Nord autour d'une idée. Dans une déclaration politique, les 10 pays et le commissaire européen se sont engagés à traduire cette idée en un programme de travail concret : la « North Seas Countries Offshore Grid Initiative » était née.

Coordination

Le ministre belge de l'Énergie et du Climat, Paul Magnette, s'est engagé d'emblée en faveur de ce projet. "Via cette initiative, nous coordonnerons et piloterons le processus et veillerons à ce que toutes les parties entreprennent les démarches nécessaires pour arriver à un réseau mieux coordonné en mer. La construction d'un tel réseau en Mer du Nord est une contribution importante à la satisfaction des besoins énergétiques futurs de l'Europe", déclare Magnette.

«Un réseau en Mer du Nord est essentiel pour répondre aux besoins énergétiques futurs de l'Europe.»



« Le Benelux fait partie de notre vie de tous les jours. »

Le nouveau secrétaire général adjoint Alain de Muysers nous convainc de l'utilité de la coopération transfrontalière

Au cours des 6 dernières années, Alain de Muysers était Ambassadeur du Luxembourg au Portugal. Il a été nommé Secrétaire général adjoint du Benelux en novembre dernier. Quel regard porte-t-il sur le Benelux ?

«Le Benelux est et reste le laboratoire d'idées, le précurseur pour l'intégration européenne.»

« Le Benelux est une organisation entre trois pays qui s'occupent en premier lieu de questions qui concernent de près ou de loin les trois pays. A mes yeux, le Benelux n'est pas une organisation à géométrie variable où chacune des parties peut retirer ce que bon lui semble. C'est une organisation régionale qui permet aux trois pays de réaliser des visions communes. Le Benelux est très actuel, il est avec son nouveau traité très moderne, et il est flexible. Basé sur le consensus entre les trois pays, le Benelux, laboratoire d'idées et précurseur pour l'intégration européenne, modèle pour beaucoup d'autres, a un rôle important à jouer sur l'interdépendance, les synergies et la complémentarité entre les trois pays mais aussi avec ses voisins! »

Quel est le plus grand avantage du Benelux?

« La grande force du Benelux est d'être une plate-forme d'échanges, de coordination et de collaboration entre les trois pays du Benelux. On est toujours plus fort à trois que seul. De même, un pays peut s'inspirer d'autres dans des domaines souvent très techniques. Riches d'une expérience partagée, les trois pays peuvent mieux réagir ensemble à de nouveaux développements. Cette approche débouche de ce fait souvent sur une coopération concrète, comme celle de la coopération policière ou des contrôles routiers. D'autre part, le Benelux est et reste le laboratoire d'idées, le précurseur pour l'intégration européenne ; hier en matière de

libre-circulation des personnes, avec l'accord de Schengen, demain éventuellement avec des initiatives dans le domaine de l'énergie, ainsi le forum pentalatéral. »

Le Benelux est-il encore utile dans ce monde globalisé?

« Plus que jamais, l'objectif du Benelux est d'être une institution qui œuvre à faciliter la vie des citoyens des trois pays sans qu'ils ne s'en rendent compte à première vue mais qui aura des répercussions directes sur leur bien-être, leur mobilité, leur sécurité : ainsi pour le travailleur frontalier qui transitera plus facilement entre deux, voire trois pays et dont les démarches seront facilitées ; par ailleurs, dans le contexte de l'amélioration de la qualité de l'air et des fleuves, soucieux du développement durable de tous et enfin pour travailler ensemble à réduire les pratiques frauduleuses qui portent préjudices aux honnêtes gens. Plus que jamais, il faut s'occuper des problèmes globaux ensemble, à un niveau adapté où chacun peut s'y retrouver. »

